



COMMISSION SPORTIVE

PV155 SP39

PV de la Commission Sportive Du 10 février 2026

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Monsieur Christian BÉNARD

Présents en visio : Madame Florence VIÉ et Monsieur Mickaël ROMOJARO

Début de la réunion : 16h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Report de la journée du 15 février 2026

La commission,

- En raison des conditions climatiques persistantes, des cumuls de pluie encore attendus cette semaine et des nombreux arrêtés municipaux reçus et afin de garantir des conditions de sécurité optimales pour la pratique,
- Décide les reports aux dates suivantes :
 - ✓ Coupe de l'Yonne : 1^{er} mars 2026
 - ✓ Coupe Auxerre Sports : 1^{er} mars 2026
 - ✓ Championnat seniors D3 : 15 mars 2026
 - ✓ Coupe de l'Yonne Féminines Seniors : 22 février 2026 (Date impérative)
 - ✓ Départemental Féminin à 8 : 22 mars 2026

Demandes des clubs

Compte tenu du report de la journée du 15 février 2026 les demandes ci-dessous ne sont pas homologuées :

- Match 53456622 du 15.02.2026 ECN 2 – Gurgy 2 D2 Gp B : Demande de report
- Match 54436823 du 15.02.2026 Asquins Montillot 1 – Chablis 1 D3 Gp D : Demande d'inversion
- Match 55472585 du 15.02.2026 Sens FP 2 – Champs sur Yonne 1 Coupe de l'Yonne Seniors : Demande de changement d'horaire
- Match 55472603 du 15.02.2026 St Denis Les Sens 1 – UF Tonnerrois 2 Coupe Auxerre Sports : Demande d'inversion

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 54438844 du 22.02.2026 Chevannes 1 – Champs sur Yonne 2 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 22 février 2026 à 12h00.

Match 53450929 du 15.02.2026 St Denis Les Sens 1 – Sergines 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu des qualifications des équipes de St Denis Les Sens et Sergines en Coupe Auxerre Sports,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 15h00, sous réserve de qualification en quart de finale.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Décalage suite au report de la journée du 15 février 2026

La commission, suite au report de la journée du 15 février, décale également les matchs suivants, sous réserve de qualification des équipes en Coupe de l'Yonne et Coupe Auxerre Sports :

01/03/2026	15H	D1	A	53403643	Monéteau Fca	1	U.S. Toucycoise	1	15/03/2026	15h00
01/03/2026	15H	D1	A	53403648	Malay Le Gd	1	Champigny	1	15/03/2026	15h00
01/03/2026	15H	D2	A	53450932	Appoigny E.S.	3	U.S. Dionysienne St	1	05/04/2026	15h00
01/03/2026	15H	D2	A	53450925	Gatinais Fc	1	Mt St Sulpice	1	15/03/2026	15h00
01/03/2026	15H	D2	B	53456620	Serein	1	Avallon Fco	2	15/03/2026	15h00
01/03/2026	15H	D2	B	53456599	Uf Tonnerre	2	Héry	1	05/04/2026	15h00
01/03/2026	15H	D3	A	54434622	Malay Le Gd	2	Am. Franco Portugais	2	29/03/2026	15h00
01/03/2026	15H	D3	A	54434623	S.C. Senonais	1	J. Senonaise	2	29/03/2026	15h00
01/03/2026	15h	D3	B	54435074	Mt St Sulpice	2	U.S. Dionysienne St	2	05/04/2026	15h00
01/03/2026	15H	D3	B	54434988	Fc Charmoy	1	Seignelay	1	19/04/2026	15h00
01/03/2026	12h30	D2	B	53456615	Gurgy	2	Coulanges	1	05/04/2026	15h00
01/03/2026	15H	D3	B	54435076	Brienon	1	Cerisiers	2	19/04/2026	15h00
01/03/2026	15H	D3	C	54438842	Coulanges Vin	3	Chevannes F.C.	1	15/03/2026	15h00
01/03/2026	14H30	D3	D	54436827	A M F C	1	Quarre St Germain Fc	1	15/03/2026	15h00
15/03/2026	15H	D3	A	54434721	St Sérotin	1	S.C. Senonais	1	05/04/2026	15h00
15/03/2026	12H	D3	B	54435071	Cerisiers	2	Fc Charmoy	1	29/03/2026	12h30
15/03/2026	15H	D3	B	54435068	Aj Neuvy Sautour	1	U.S. Dionysienne St	2	19/04/2026	12h30

2. Matchs non joués / Arrêtés municipaux

Match 55019145 du 07.02.2026 Gâtinais 1 – Sens FC 2 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais, via leur adresse officielle, indiquant que des arrêtés municipaux interdisent l'utilisation des installations sportives de St Valérien et Jouy,
- Donne ce match à jouer le 21 mars 2026 à 16h00.



Match 53450936 du 08.02.2026 Gâtinais 1 – Vinneuf Courlon 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais, via leur adresse officielle, indiquant que des arrêtés municipaux interdisent l'utilisation des installations sportives de St Valérien et Jouy,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2026 à 15h00.

Match 53456621 du 08.02.2026 Héry 1 – Toucy 2 D2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Héry, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdisent l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 15h00.

3. Forfait

Match 54954820 du 11.02.2026 Joigny 1 – Ravières 1 U13 U15 F

La commission,

- Prend note du courriel du club de Ravières, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Joigny,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Ravières 1 au bénéfice de l'équipe Joigny 1,
- Score : Joigny 1= 3 buts, 3 points – Ravières 1= 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Ravières (amende 6.11).

4. Réserve

Match 55058220 du 01.02.2026 Chevannes 2 – Monéteau 1 Départemental Fém à 8 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réserve d'avant match, confirmée le 2 février par courriel via leur adresse officielle, du club de Monéteau rédigée de la manière suivante :

« Je soussigné(e) PINGOT ELOISE licence n° 9603162202 Capitaine du club MONETEAU FCA formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club CHEVANNES F.C., pour le motifs suivant : des joueuses du club CHEVANNES F.C. sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain ».

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,

Dit la réserve d'avant match du club de Monéteau recevable en la forme, en application du règlement des RG- article 167: « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).* »

- En application de l'article 14 des championnats féminins à 8,
- Après vérification, de la feuille de match Chevannes 1 – Avallon 1 n° 54437931 du 30.11.2025, qui est le dernier match joué par l'équipe Chevannes 1,
- Attendu qu'aucune joueuse n'a participé aux deux rencontres,
- Par conséquent, dit la réserve d'avant match du club de Monéteau non fondée,
- Maintient le score acquis sur le terrain :
Chevannes 2 = 7 buts, 3 points – Monéteau 1 = 1 but, 0 point

5. Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Aillant : Tournoi U7, U9, U11 et U13 le 8 mai 2026
- Aillant : Tournoi U15 et U18 le 14 mai 2026
- Varennes : Tournoi U7, U9, U11 et U13 le 14 mai 2026
- Gron Véron : Tournoi U7 et U9 le 13 juin 2026.

6. FMI

Match 53450922 du 01.02.2026 Vinneuf Courlon 1 – Mont St Sulpice 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du transfert de la FMI par le club de Vinneuf,
- Compte tenu de la preuve apportée que la feuille de match avait bien été transférée et que c'est un bug informatique qui ne l'a pas fait apparaître dans le logiciel,
- Annule l'amende de 30€ au club de Vinneuf pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

Match 54438843 du 08.02.2026 Aillant 3 – Ent.St Fargeau St Sauveur 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 3 = 2 – Ent.St Fargeau St Sauveur 1 = 5

Match 54436231 du 25.01.2026 Avallon 3 – Chablis 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Avallon,
- Demande au club de Chablis de compléter sa partie et de renvoyer la feuille de match pour lundi 16 février 2026, date impérative.



Match 54621111 du 25.01.2026 Gurgy 1 – Neuvy Sautour 1 Départemental Féminin à 8 D2 Gp B

- La commission prend note du transfert de la FMI par le club de Gurgy.

Match 55058410 du 01.02.2026 Monéteau 1 – Joigny/Appoigny 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Monéteau,
- Demande aux clubs de Joigny et Appoigny ainsi qu'à l'arbitre de la rencontro de compléter leur partie et de renvoyer la feuille de match pour lundi 16 février 2026, date impérative.

Match 55058409 du 08.02.2026 Aillant 1 – Cheny 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 1= 1 – Cheny 1= 3

7. Feuilles de matchs manquantes

Match 55058403 du 01.02.2026 Avallon 1 – ECN 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre,
- Demande au club d'Avallon de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2026, date impérative,
- Compte tenu des circonstances, sursoit à l'amende de 30€ au club d'Avallon pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24),
- Rappelle qu'en cas de bug de la FMI, c'est au club recevant que revient la responsabilité de l'envoi de la feuille de match papier et non pas à l'arbitre.

8. Championnat U15 2^{ème} phase

La commission,

- Note la montée en inter secteur des équipes d'Appoigny, de Sens FC et d'Auxerre Stade 2 et valide les classements (cf. annexe 1),
- Prend note des nouveaux engagements et crée les groupes (cf. annexe 3).



9. Championnat U13 2^{ème} phase

La commission,

- Note la montée en inter secteur des équipes d'Auxerre SC et de Sens FC et valide les classements (cf. annexe 2),
- Prend note des nouveaux engagements et crée les groupes (cf. annexe 3).

Fin de la réunion : 17h00

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

CLASSEMENT U15 PHASE AUTOMNE

U15 D1

	POULE UNIQUE	POINTS
1	APPOIGNY	17
2	SENS FC	16
3	AUXERRE STADE	15
4	AJA	13
5	PARON FC	7
6	ENT FLORENTINOISE	6
7	AVALLON FCO	3
8	JOIGNY US	3

U15 D2

	POULE A	POINTS
1	J SENONNAISE	18
2	SERGINES	11
3	GATINAIS	10
4	CHAMPIGNY	8
5	SENS FP	6
6	PARON FC 2	6
7	ST DENIS	-1
8		

U15 D2

	POULE B	POINTS
1	SENS FC 2	18
2	CERISIERS	12
3	MIGENNES	12
4	MONT ST SULPICE	9
5	J SENONNAISE 2	4
6	GRON VERON	4
7	ENT FLORENTINOISE 2	1
8		

U15 D2

	POULE C	POINTS
1	AUXERRE STADE 2	18
2	AUXERRE ASC	15
3	MONTEAU	11
4	AILLANT 2	10
5	CHARBUY/FLEURY	9
6	ST GEORGES	7
7	ST FARGEAU	6
8	DIGES POURRAIN 1	0

U15 D2

	POULE D	POINTS
1	MAGNY	18
2	CHABLIS	13
3	TONNERRE	13
4	RAVIERES	6
5	TANLAY	3
6	AJA F	3
7	AVALLON	2
8		

U15 D2

	POULE E	POINTS
1	AILLANT 1	21
2	AUXERRE STADE 3	18
3	CHAMPS/YONNE	15
4	APPOIGNY 2	12
5	DIGES/POURRAIN 2	9
6	HERY	6
7	MONTEAU 2	3
8	COULANGES	-1

CLASSEMENT

U13 PHASE AUTOMNE POINT DES DEFIS JONGLES + POINTS DE RENCONTRES

U13 D1

	POULE A	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	AUXERRE SC	2	15	17
2	SENS FC	6	7	13
3	JOIGNY	5	6	11
4	AJA	3	5	8
5	AUXERRE STADE	1	5	6
6	CHAMPS	0.5	0	0.5

U13 D2

	POULE A	TOTAL J	POINTS M	TOTAL
1	F.C. SENS	1	12	13
2	CHAMPIGNY	0	12	12
3	PARON F. C. 2	1	9	10
4	SENS FP	0.5	9	9.5
5	GATINAIS FC 1	0	3	3
6	PARON 3	0.5	-1	-0.5

	POULE B	TOTAL J	POINTS M	TOTAL
1	F.C. SENS 3	1	12	13
2	LAJ. SENONNAISE	1.5	10	11.5
3	PARON 1	1.5	10	11.5
4	ONZE ST CLEMENT	0.5	9	9.5
5	U.S. DE CERISIERS	0	0	0
6	GRON VERON	0	0	0

	POULE C	TOTAL J	POINTS M	TOTAL
1	ET.S. D'HERY	1.5	12	13.5
2	ENT FLORENTINOISE 1	0.5	12	12.5
3	APPOIGNY 1	2	9	11
4	A.S. MONTOISE	0	6	6
5	U.S. JOIGNY 2	0.5	3	3.5
6	MIGENNES	0	3	3

	POULE E	TOTAL J	POINTS M	TOTAL
1	TONNERRE 1	7	13	20
2	A.J. AUXERRE 2	6.5	11	17.5
3	AUXERRE SC	2	7	9
4	F.C. DE MONTEAU	0	7	7
5	AILLANT 2	0	3	3
6	E.S. APPOIGNY 2	1.5	1	2.5

U13 D3

	POULE A	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	PARON 4	1.5	9	10.5
2	VINNEUF	0	10	10
3	CHAMPIGNY	0	10	10
4	SERGINES/ST SEROTTI	0	9	9
5	ST CLEMENT 2	0	3	3
6	VILLENEUVE LAG	0.5	-1	-0.5

	POULE B	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	J SENNONNAISE 2	0	12	12
2	ST DENIS	0	6	6
3	FONTAINE	0	5	5
4	MALAY LE GRAND	0	3	3
5	SERGINES/ST SEROTTI	0	0	0
6	GRON VERON 2	0	-1	-1

	POULE C	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	JOIGNY 4	0.5	9	9.5
2	CHENY	0	9	9
3	ENT FLORENTINOISE 2	0	9	9
4	MIGENNES 2	0	3	3
5	VERGIGNY/SEREIN AS/	0	0	0
6	EXEMPT			

	POULE D	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	GURGY	0	12	12
2	HERY 2	0	9	9
3	AILLANT 3	0	4	4
4	ST GEORGES 2	0	4	4
5	CHARMOY	0	0	0
6	EXEMPT			

	POULE E	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	RAVIERES	0	10	10
2	CHAMPS 2	0	7	7
3	COULANGES/VERMENT	0	6	6
4	AFCO 4	0	4	4
5	MAGNY	0	0	0
6	EXEMPT			

	POULE F	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	ST SAUVEUR	0	12	12
2	DIGES	0	10	10
3	TOUCY/CHAMPIGNY	0	8	8
4	ANDRIES	0	7	7
5	COURSON	0	5	5
6	ST FARGEAU	0	0	0

	POULE G	TOTAL J	TOTAL M	TOTAL
1	AJA 4	5.5	9	14.5
2	COULANGES/VERMENT	0.5	12	12.5
3	AUXERRE STADE 3	0.5	3	3.5
4	VENOY	0.5	3	3.5
5	CHABLIS	0.5	3	3.5
6	EXEMPT			

GROUPE PHASE PRINTEMPS

U15 R2	U15 D1	U15 D2	U15 D3				
				POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 APPOIGNY	1 AJA	1 SERGINES	1 CHAMPIGNY	1 MONT ST Sulpice	1 CHARBUY/CHEVANNES	1 AVALLON FCO 2	
2 SENS FC	2 PARON FC	2 GATINAIS	2 SENS FP	2 ENT FLORENTINOISE 2	2 ST GEORGES	2 COULANGES	
3 AUXERRE STADE	3 ENT FLORENTINOISE	3 CERISIERS	3 PARON 2	3 TANLAY	3 ST FARGEAU	3 DIGES/POURRAIN/TOUCY 1	
	4 AVALLON FCO	4 MIGENNES	4 ST DENIS	4 HERY	4 DIGES/POURRAIN 2/TOUCY	4 APPOIGNY 2	
	5 JOIGNY	5 AUXERRE ASC	5 J SENONNAISE 2	5 RAVIERES	5 AILLANT 2	5 AJA F	
	6 J SENONNAISE	6 MONETEAU	6 GRON/VERON	6 EXEMPT	6 MONETEAU/GURGY	6 EXEMPT	
	7 AUXERRE STADE 2	7 CHABLIS					
	8 MAGNY	8 TONNERRE					
	9 AILLANT	9 AUXERRE STADE 3					
	10 SENS FC 2	10 CHAMPS/YONNE					

U13 R2	U13 D1	U13 D2	
		POULE A	POULE B
1 AUXERRE SC	1 AJA	1 CHAMPIGNY	1 CHAMPIGNY
2 SENS FC	2 JOIGNY	2 PARON FC 1	2 AUXERRE SC 2
	3 AUXERRE STADE	3 SENS FC 3	3 APPOIGNY
	4 CHAMPS/YONNE	4 SENS FP	4 ST GEORGES
	5 SENS FC 2	5 ENT FLORENTINO	5 QUARRE LES TOMBES
	6 J SENONNAISE	6 AJA 2	6 TONNERRE 2
	7 HERY		
	8 AILLANT		
	9 TONNERRE		
	10 AVALLON		

U13 D3			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 VINNEUF	1 CERISIERS	1 HERY 2	1 RAVIERES
2 ST CLEMENT	2 PARON 4	2 TOUCY	2 ENT CHATEL/AVALLON
3 PARON 2	3 JOIGNY 4	3 AILLANT 2	3 CHEVANNES
4 GATINAIS	4 MIGENNES	4 ST SAUVEUR	4 AVALLON 2
5 ST DENIS	5 MONT ST Sulpice	5 GURGY	5 COULANGES
6 J SENONNAISE 2	6 CHENY	6 DIGES/POURRAIN	6 MONETEAU

U13 D4					
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E	POULE F
1 PARON 3	1 GRON/VERON	1 AJA F	1 ENT FLORENTINO	1 ANDRIES	1 COULANGES 2
2 SERGINES 1	2 USVSFP	2 CHARBUY	2 CHARMAY	2 ST FARGEAU	2 MAGNY
3 AS VLG	3 FONTAINE	3 AUXERRE ROSSOIRS	3 AILLANT 3	3 ST SAUVEUR 2	3 AVALLON 4
4 ST CLEMENT	4 JOIGNY 3	4 CHAMPS 2	4 AUXERRE SC 3	4 AUXERRE STADE 3	4 COURSON
5 CHAMPIGNY 2	5 MALAY LE GRAND	5 APPOIGNY 2	5 MIGENNES 2	5 TOUCY 2	5 CHABLIS
6 EXEMPT	6 EXEMPT	6 EXEMPT	6 MONETEAU 2	6 ST GEORGES 2	6 VENOY